

République Française  
-----  
Département de la Côte d'Or  
-----  
Arrondissement de Beaune  
-----  
Canton de Longvic  
-----  
Communauté de Communes  
De GEVREY-CHAMBERTIN  
Et de NUITS-SAINT-GEORGES

## Commune de Curley

-----  
Rue de la Mairie  
21220 CURLEY  
-----  
Téléphone 03.80.61.47.99  
Courriel : mairie.curley@yahoo.fr

Curley, le 18 mai 2021

<p style="text-align: center;"><u>Procès-verbal de la séance du</u> <u>Conseil Municipal du 18 mai 2021</u></p>
---

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit mai à dix-huit heures trente

Le Conseil municipal de la commune de CURLEY

Etant réuni, après convocation légale en date du 14 mai 2021, sous la présidence de M Dominique BAILLEUX, Maire :

Etaient présents :

Mesdames Sylvine CHALLET, Marine THOMAS

Messieurs Grégory AUBERT, Dominique BAILLEUX, Franck DE DEMO, Pascal HADJUR, Michel PERSONNIER

Étaient absents excusés :

Mme Dominique CONVERVIN, pouvoir donné à M Michel PERSONNIER

M Régis FOLLOT, pouvoir donné à M Franck DE DEMO

Absents :

Mr Bruno BARRALLON

Secrétaire de séance : Mme Marine THOMAS

La séance débute à 18h35.

En préambule,

**VU** la loi n° 2020-1379 du 14 Novembre 2020 autorisant l'état d'urgence sanitaire, et notamment les mesures de son article 6,

**VU** les capacités d'accueil de la salle de conseil qui ne permet pas de recevoir du public,

Le Maire demande au Conseil de bien vouloir autoriser la tenue de cette séance à huis clos.

**La décision est approuvée à l'unanimité des présents.**

Le maire demande au conseil s'il peut ajouter une nouvelle délibération à l'ordre du jour initialement prévu. Délibération concernant l'acquisition de l'immeuble « Les 3 cours ».

**Le conseil donne son accord à l'unanimité des présents.**

**1-Adhésion au service @actes**

Ce service permet de transmettre électroniquement nos actes (délibérations) et documents budgétaires. Nous évitons ainsi l'utilisation d'enveloppes et de timbres, et gagnons du temps dans les échanges avec la Préfecture et la Trésorerie.

Cette adhésion nécessite la signature d'une convention avec la Préfecture et l'adhésion à une plateforme de transfert sécurisée.

Le GIP TERNUM propose une plateforme homologuée dont l'utilisation est gratuite pour les communes adhérentes de moins de 500 habitants.

Cette adhésion nécessitera néanmoins l'achat d'une signature électronique dont le coût est d'environ 40 Euros / année.

Délibération

Le conseil municipal,

**VU** l'exposé du maire quant aux bénéfices de l'adhésion au service @actes

**CONSIDERANT** le coût modeste d'utilisation d'un dispositif de signature électronique

**CONSIDERANT** la gratuité du service de transmission offert par le GIP-TERNUM

Approuve à l'unanimité des présents l'adhésion à ce service pour tous les actes réglementaires et budgétaires soumis à l'obligation de transmission,

Autorise le maire à acquérir le dispositif de signature électronique,

Autorise le maire à procéder aux raccordements avec les services de l'Etat et de la Direction des Finances Publiques via la plateforme de transmission S2LOW proposée par le GIP-TERNUM,

Autorise le maire à signer lesdites conventions pour la mise en œuvre du programme ACTES.

Abstention	0	Contre	0	Pour	9
------------	---	--------	---	------	---

**2- Aménagements de la RD 116**

La route départementale qui traverse notre village présente quelques dangers, notamment en 3 points :

- Les entrées Nord et Sud où la vitesse des véhicules est souvent excessive ;
- Le carrefour de la rue de la Mairie où la visibilité n'est pas suffisante.

Une étude a été réalisée par les services du département, étude soumise à validation de la Direction de la Stratégie des Etudes Routières.

Des aménagements nous sont proposés pour ces trois zones de danger dont le montant total est estimé à 22.500 Euros HT. Ces aménagements peuvent être subventionnés par les amendes de police, par le conseil départemental mais aussi par la DETR. Le reste à charge pour la commune serait d'environ 4500 Euros HT.

Des choix sont à opérer :

- Types de revêtements pour les trottoirs
- Types de bordures pour les trottoirs

Des aménagements supplémentaires sont envisageables, notamment des écluses en quinconce.

Après débat, les membres du conseil estiment que les aménagements proposés, s'ils apportent un embellissement visuel indéniable, ne garantissent pas le ralentissement des véhicules. La mise en œuvre de chicanes, écluses ou encore de ralentisseurs paraît plus efficace contre la vitesse.

Il est également évoqué la matérialisation de places de stationnement par endroits, faisant office de chicanes, ou encore de passages piétons surélevés notamment au niveau du lavoir.

En revanche, l'aménagement du carrefour de la RD avec la rue de la Mairie semble nécessaire.

M Pascal HADJUR propose également la mise en place d'un miroir près du lavoir afin d'améliorer la visibilité des véhicules qui sortent de la rue de la Mairie.

Il est donc décidé de faire procéder à des essais à l'automne 2021 avec des aménagements temporaires (proposés par le Conseil Départemental), et de consulter des entreprises spécialisées en aménagements de voiries afin de recueillir leur avis et obtenir des devis.

En tout état de cause, d'un point de vue financier, les aménagements de la RD ne pourront être envisagés que sur l'exercice 2023.

### 3- Restauration du lavoir

2 projets sont prévus pour le lavoir :

- La restauration du mur de soutènement ;
- Le remplacement de la porte par une grille.

Le montant du devis de l'association Sentiers est de 32 290 € pour la réfection du mur. La main d'œuvre est subventionnée à 80% par le Conseil départemental. Les autres dépenses peuvent également être subventionnées par la DETR et la Région. Le reste à charge pour la commune serait de 2 500 € environ.

Nous avons un premier devis d'un artisan local pour la fourniture et pose d'une grille d'un montant de 1 750€ HT. L'entreprise BABOUHOT propose également une prestation pour un montant de 1 300 € HT.

Après débat, le conseil décide à l'unanimité des présents de ne pas engager maintenant la restauration du mur du lavoir, mur qui ne présente pas un danger imminent.

Il décide également de faire installer une grille fixe en remplacement de la porte du lavoir ; l'accès à l'intérieur du lavoir se fera uniquement par le côté ouvert sur l'esplanade et non via cette grille qui s'ouvre directement sur la route départementale.

### Délibération

Le conseil municipal,

**CONSIDERANT** le coût élevé des réparations du mur qui ne présente pas à ce jour de danger imminent,

**CONSIDERANT** les devis de réfection de la porte du lavoir,

Décide à l'unanimité de ne pas procéder à court terme aux réparations du mur,

Fait le choix de l'installation d'une grille fixe en remplacement de la porte du lavoir, condamnant ainsi un accès dangereux depuis la route,

Donne mandat au maire pour passer commande de la grille auprès des Ets Babouhot pour un montant maximum de 1 300 € HT,

Demande à inscrire cette somme au compte 61 de la section de fonctionnement du BP 2021.

Abstention	0	Contre	0	Pour	9
------------	---	--------	---	------	---

### **4-Devis complémentaire Espace de réchauffe**

Dans le devis initial, les revêtements muraux étaient prévus en peinture et faïence standard. Ceci n'est pas conforme à la législation vis-à-vis du nettoyage.

Un devis complémentaire nous est proposé pour :

Des plinthes remontant sur les murs 764,04 € TTC

De la faïence 20x40 sur les murs 2 056,32€ TTC

### Délibération

Le conseil municipal,

**CONSIDERANT** les obligations sanitaires de nettoyage imposées pour un espace de réchauffe,

Donne à l'unanimité mandat au maire pour signer le devis complémentaire de l'entreprise TACHIN,

D'inscrire la dépense au compte 21 de la section d'investissement.

Abstention	0	Contre	0	Pour	9
------------	---	--------	---	------	---

### **5-Nomination d'un correspondant défense**

Pour donner suite à la démission de M Elvis JEANNOT, nous devons nommer un nouveau correspondant défense.

M Pascal HADJUR fait acte de candidature.

Aucun autre membre du conseil ne souhaitant se présenter,

M Pascal HADJUR est nommé Correspondant défense pour la commune.

Le maire en informera la Délégation militaire départementale de la Côte d'Or.

## 6-Nomination d'un membre du conseil à la Commission de Contrôle des Listes Electorales

M Bruno BARRALLON nous a fait part de son intention, pour des raisons personnelles, de quitter ses fonctions de conseiller après la CCLE qui se tiendra le 29 mai prochain.

Il est demandé au conseil de nommer un nouveau délégué à la CCLE pour les élections qui se tiendront au-delà du scrutin de juin 2021.

Mme Dominique CONVERSIN ayant fait acte de candidature, et aucun autre membre du conseil ne souhaitant se présenter,

Mme Dominique CONVERSIN sera déléguée du conseil municipal auprès de la Commission de Contrôle des Listes Electorales.

Le maire en informera le représentant de l'état après le 29 mai 2021.

## 7-Acquisition d'un défibrillateur

L'espace de rencontres va nécessiter l'acquisition d'un défibrillateur (obligation depuis le 01/01/2021). Il sera installé à l'extérieur du bâtiment afin qu'il soit accessible à tout moment.

Des devis sont en cours de réalisation ; un premier devis reçu fait état pour l'acquisition, la mise en œuvre et la formation d'un montant global de près de 2 000 € TTC.

Cet équipement est subventionné à environ 20 - 40% par la DETR.

### Délibération

Le conseil municipal,

**CONSIDERANT** le caractère obligatoire de l'installation d'un DAE pour les ERP de catégorie 5 depuis le 01/01/2021,

Autorise le maire à commander cet équipement pour un montant maximum de 2 200 € TTC,

Donne mandat au maire pour solliciter les subventions auprès des financeurs publics,

Demande à ce que cet appareil soit effectivement installé à l'extérieur de l'Espace de rencontres, accessible à tous.

Abstention	0	Contre	0	Pour	9
------------	---	--------	---	------	---

## 8-Point sur les travaux de la mairie

### Point sur le nettoyage des façades (devis, ...).

M FOLLOT fait savoir via M DE DEMO que les devis sont en cours de finalisation. Il manque simplement les références des produits de nettoyage mentionnés par M BARRALLON.

### Point sur le remplacement des portes et fenêtres, le remplacement des équipements de chauffage ainsi que des luminaires.

Le conseil approuve ces travaux et demande que des devis soient réalisés.

Pour les menuiseries extérieures, deux entreprises seront sollicitées :

Ets DEXTER à Morey Saint-Denis

Menuiseries de Chalonnais à Crissey (intervenant sur l'Espace de rencontres)

Pour les équipements de chauffage, plusieurs membres du conseil se proposent de réaliser eux-mêmes leur remplacement.

Les travaux seront réalisés sur l'exercice 2022.

### 9-Organisation des bureaux de vote

Le double scrutin et les contraintes sanitaires vont nécessiter une organisation particulière les 20 et 27 juin prochains.

Divers points sont à examiner :

- Aménagement des deux salles de la mairie ;
- Mise en place des fléchages et marquages au sol pour la distanciation ;
- Définition des plages horaires de présence ;
- Vaccination des assesseurs.

Nous devons assurer 40 heures de présence par jour. Quelques habitants se sont portés volontaires pour nous y aider.

Il est demandé aux membres du conseil un engagement particulier pour faire face à nos obligations.

Le maire informe le conseil que la liste électorale 2021 est constituée de 108 inscrits.

Il confirme que la Préfecture ouvre des créneaux sans rendez-vous au Zenith de Dijon le jeudi 20 mai aux titulaires d'une attestation de priorité vaccinale sans condition d'âge ou de santé.

Il précise enfin que du matériel sanitaire sera mis à notre disposition pour le jour du premier scrutin (gel, masques, visières).

### 9-Questions diverses

#### Les 3 cours

D.BAILLEUX indique avoir préparé un courrier pour les résidents de l'immeuble des 3 cours afin de les tenir informés des actions qui seront entreprises et de leur calendrier prévisionnel.

#### Délibération pour le financement de l'immeuble

D.BAILLEUX rend compte au conseil de la modification (dans la forme et non sur le fond) de la délibération concernant le financement de l'immeuble des 3 cours. Cette modification a été demandée par le notaire.

#### Non-conformité du budget

Le contrôle de légalité a relevé plusieurs anomalies concernant les documents budgétaires :

- Compte de gestion / compte administratif 2020 ;
- Budget primitif 2021.

Le budget primitif comporte des montants « proposés » comme débattu lors du DOB. Mais ces montants doivent être reportés en colonne « montant voté ».

Il y a un décalage de 0,50€ entre le CA et le CG.

Il manque l'état des dettes.

- Tous ces points seront corrigés en interne avec le secrétariat.

Nos dépenses d'investissement ne sont pas couvertes par nos ressources propres.

- Le maire est en relation avec les services de la préfecture pour déterminer le meilleur moyen d'y remédier.

NB : ces corrections feront l'objet d'une décision modificative.

### Tri sélectif

M AUBERT relate son entrevue avec le représentant de la ComCom au sujet de la mise en place d'un ramassage « à la maison » des déchets recyclables.

Des bacs jaunes de 240 litres seront mis à la disposition de chaque foyer ; ces bacs recevront tous les types de plastique ainsi que les cannettes métalliques. Ces bacs seront relevés toutes les deux semaines.

Les bacs gris seront quant à eux uniformisés, c'est-à-dire 240 litres par foyer. Ils seront également collectés toutes les deux semaines.

Les papiers, cartonnets d'emballage et les verres seront déposés au point d'apport volontaire comme aujourd'hui.

Des informations seront diffusées à tous les habitants courant 2022.

M DE DEMO fait remarquer que, d'ici là, il faudrait trouver une solution afin que la plateforme reste propre même en cas de pluie. Le creusement des fossés de la route de Chazan est certainement la solution la moins onéreuse.

### Mobilité vélo

Un atelier de travail est organisé par la ComCom sur le sujet du vélo dans les Hautes Côtes.

Aucun membre du conseil n'étant disponible pour cet atelier (le jeudi à 14h30), le maire va demander si un administré pratiquant pourrait y être délégué.

### Feu d'artifice du 14 juillet

Plusieurs communes des Hautes Côtes se sont historiquement regroupées pour l'organisation du feu d'artifice du 14 juillet ; l'organisation est tournante ce qui permet aux associations de chaque commune adhérente de profiter des revenus des buvettes ou autres activités.

Le conseil, après en avoir débattu, estime que nous ne disposons pas des infrastructures nécessaires pour participer à une telle organisation (notamment les lieux de parking), et le tissu associatif n'est pas assez important pour s'y impliquer.

Le maire va donc décliner l'invitation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h24.

oOo